

## **LANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL « PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL » : UNE MOBILISATION DES PROFESSIONNEL-LE-S POUR PRESERVER LES ŒUVRES**

Paris, le 17 février 2026 – La CST - Commission supérieure technique de l'image et du son a réuni l'ensemble des acteurs de la filière à l'occasion du lancement de son groupe de travail « Patrimoine cinématographique et audiovisuel ». Cette mobilisation exceptionnelle témoigne d'une prise de conscience partagée : une partie essentielle du patrimoine audiovisuel français est aujourd'hui menacée.

### **Une urgence technique sans précédent**

Les œuvres audiovisuelles tournées ou post-produites en pellicule et vidéo avant 2005 sont particulièrement en danger. En particulier, la dégradation physique des bandes, conjuguée à la disparition progressive des magnétoscopes et des pièces détachées, crée un risque réel et imminent de perte définitive.

Au-delà des supports, la filière fait face à une crise des compétences : la maintenance des machines repose désormais sur un nombre très limité de techniciens hautement spécialisés, proches de la retraite.

### **Un objectif structurant : décloisonner et agir**

Dans le prolongement du rapport remis par Michel Gomez ainsi que de la révision de la recommandation technique CST-RT-043 publiée en 2025, ce groupe de travail poursuit un double objectif :

- **Décloisonner** les approches entre cinéma et audiovisuel
- Structurer un plan de sauvegarde ambitieux, en lien avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

La CST propose d'accompagner cette dynamique par la création de sous-groupes de travail thématiques, ouverts aux professionnels de la filière :

- **Cartographie des moyens techniques** : identifier les équipements de lecture (magnétoscopes) encore fonctionnels et organiser leur préservation
- **Extension des bonnes pratiques (CST-RT-043)** : rédiger une annexe audiovisuelle définissant les standards techniques conditionnant les futures aides
- **Métadonnées** : définir un schéma de données structuré et un écosystème de partage
- **Pérennité numérique** : faire évoluer et promouvoir le standard Cinéma Préservation Package (CPP)
- **Compétences** : recenser et transmettre les savoir-faire techniques menacés
- **Intelligence artificielle** : tester et intégrer les solutions technologiques innovantes dans les processus de restauration.

Les professionnels sont invités à rejoindre ces sous-groupes d'ici fin février 2026.



Par cette initiative, la CST affirme sa volonté de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'un enjeu majeur : préserver durablement la mémoire cinématographique et audiovisuelle française et garantir sa transmission aux générations futures.

Les prochaines réunions seront ouvertes exclusivement aux membres actifs de la CST.

Votre Contact

Sébastien Lefebvre – Responsable de la communication

07 48 12 97 82 – [slefebvre@cst.fr](mailto:slefebvre@cst.fr)

*À propos de la CST : La Commission supérieure technique de l'image et du son (CST) est la première association française de techniciens du cinéma et de l'audiovisuel. Née en 1944, elle promeut la qualité du geste du technicien et la qualité de la restitution de l'œuvre pour le spectateur. [cst.fr](http://cst.fr)*